

Vous aimez les produits de Amare ? À partir de maintenant, vous les aimerez encore plus !

Le programme S'abonner et économiser de Amare (S&S) a été créé pour vous démontrer à quel point nous apprécions nos clients et partenaires d'affaires ! Vous pouvez désormais profiter d'encore plus d'avantages avec les récompenses du programme S'abonner et économiser (SSR) !

C'est notre façon de vous dire « merci » pour votre fidélité et votre engagement. Lorsque vous commandez des produits de Amare via le programme S'abonner et économiser, non seulement vous économisez sur ces achats, mais vous gagnez également des points de récompenses qui peuvent être échangés pour acheter des produits de Amare supplémentaires. Le meilleur dans tout cela ? Plus vous participez longtemps, plus vous gagnez de points !

IL N'Y A
AUCUNE LIMITE
AUX POINTS QUE
VOUS POUVEZ
GAGNER !



Poussez votre pourcentage vers de nouveaux sommets

Un aspect étonnant des récompenses du programme S'abonner et économiser est que plus vous participez au programme, plus vous gagnez des points récompenses !



Gagnez **10%** de
la commande



Gagnez **15%** de
la commande



Gagnez **20%** de
la commande



Gagnez **25%** de
la commande

**Vous pouvez également gagner 100 % du montant des frais
d'expédition de votre commande en points SSR !**

Plus de rabais. Plus de récompenses.

Les 5 principales raisons de commencer à profiter des récompenses du programme S'abonner et économiser :

1. Simplicité d'utilisation :

C'est simple : vous êtes récompensé chaque fois que vous achetez.*

2. Le double des avantages :

Tout d'abord, vous économisez 10 % sur vos achats effectués avec le programme S'abonner et économiser. Ensuite, les points que vous accumulez sont ajoutés à votre compte en tant que points de récompenses. Vous pouvez utiliser ces points pour obtenir des produits de Amare GRATUITEMENT.

3. Une abondance de récompenses :

Recevez des points de récompenses équivalant à 25 % des achats effectués avec

le programme S'abonner et économiser. Ces points peuvent être utilisés pour effectuer des achats.

4. Idéal pour bâtir une entreprise :

Nous avons créé des incitatifs de fidélisation extraordinaires pour les nouveaux clients et partenaires d'affaires que vous parrainez personnellement.

5. Vous avez le contrôle :

Gérez vos points de récompenses sur le site amare.com dans la page des points de récompenses SSR qui se trouve dans la section des paramètres de votre compte de Amare.

Comment pouvez-vous être éligible ?

1

Passez une commande d'au moins 68 \$ CAD avec le programme S'abonner et économiser dans un mois calendaire et ce, en une seule commande.

2

Commencez à gagner des points de récompenses !

3

Échangez vos points de récompenses contre des produits GRATUITS de Amare !



0.74 Points = \$1 CAD

Exemple de points SSR : Karen a atteint le niveau de points SSR de 25 %. Elle passe une commande S&S de 337,50 \$ CAD en octobre et gagne ainsi 87,75 points SSR. Les points de Karen peuvent être échangés à partir du 1er novembre. Elle prévoit les échanger contre un Mood+ GRATUIT avec 60 points SSR. Les frais d'échange des points sont de 13,50 \$ CAD.* Karen peut ajouter son produit GRATUIT à sa commande S&S du mois de novembre pour économiser sur les frais d'expédition

*Des frais d'échange de 13,50 \$ CAD ou plus seront appliqués à toute commande qui contient un achat effectué avec des points SSR, et ces frais sont calculés par incréments de 100 points. Par exemple, les échanges de 1 à 100 points entraînent des frais d'échange de 13,50 \$ CAD. Les échanges de 101 à 200 points entraînent des frais d'échange de 27 \$ CAD. Les échanges de 201 à 300 points entraînent des frais d'échange de 40,50 \$ CAD, et ainsi de suite. Les frais d'échange ne peuvent pas être payés avec des points SSR.

Alors qu'est-ce que vous attendez pour vous lancer ?

Commencez à gagner des points dès aujourd'hui !

Les récompenses du programme S'abonner et économiser

Accumulez des points et économisez !

Profitez des récompenses du programme S'abonner et économiser (SSR) et commencez à économiser dès aujourd'hui ! Ce programme est ouvert à tous les clients et partenaires d'affaires. Vos points SSR peuvent être utilisés pour obtenir des produits gratuits de Amare.

Comment vous qualifier

Passez une commande d'au moins 68 \$ CAD avec le programme S'abonner et économiser au cours d'un mois calendaire pour être éligible à ce programme spécial. Une fois qualifié, vous pourrez commencer à accumuler vos points !

Comment ça fonctionne

0 à 4 mois :

- Recevez 10 % du sous-total de votre commande sous forme de points SSR.

5 à 8 mois :

- Recevez 15 % du sous-total de votre commande sous forme de points SSR.

9 à 12 mois :

- Recevez 20 % du sous-total de votre commande sous forme de points SSR.

13 mois et plus :

- Recevez 25 % du sous-total de votre commande sous forme de points SSR.

Modalités et conditions

Les clients et partenaires d'affaires de Amare (ci-après nommés « Participants ») peuvent participer aux récompenses du programme S'abonner et économiser de Amare (ci-après nommées « SSR ») pour gagner des points de récompenses (ci-après nommés « Points ») sur leurs commandes. Les points peuvent être échangés contre des produits définis par Amare Global.

Les participants peuvent se qualifier pour les points de récompenses SSR lorsqu'ils traitent une commande éligible du programme S'abonner et économiser au cours d'un mois calendaire.

Les commandes éligibles du programme S'abonner et économiser sont définies comme des commandes de 68 \$ CAD ou plus qui sont effectuées avec le programme S'abonner et économiser, à l'exclusion des taxes et des frais d'expédition.

Les commandes qui contiennent un ensemble de démarrage sont considérées comme des commandes éligibles.

Le programme de points de récompenses SSR continuera d'être en vigueur si le participant finalise une commande éligible avec le programme S'abonner et économiser au cours d'un mois calendaire.

Comment gagner des points

- Un participant devient actif dans le programme de récompenses SSR lorsqu'il complète sa commande initiale éligible avec le programme S'abonner et économiser. Le participant commencera à générer des points à partir des commandes futures.
- Les commandes traitées avant la première commande éligible du programme S'abonner et économiser ne généreront pas de points.
- Une fois que vous êtes actif avec le programme de récompenses SSR, toutes les commandes uniques et les commandes effectuées avec le programme S'abonner et économiser ultérieurement au cours

du mois calendaire en cours seront considérées comme en attente et les points générés par celles-ci ne pourront pas être utilisés avant l'approbation du programme et l'attribution des points. Les points SSR seront attribués au début du mois calendaire suivant et pourront être utilisés lors d'un échange contre des produits gratuits.

- Une commande éligible qui est effectuée avec le programme S'abonner et économiser doit être complétée lors du mois en cours pour convertir les points en attente en points attribués.
- Les points sont gagnés sur chaque commande en fonction du nombre de mois simultanés pendant lesquels un participant a effectué une commande éligible avec le programme S'abonner et économiser.
- Le participant gagnera 10 % du sous-total de sa commande sous forme de points pendant une période de 0 à 4 mois de qualification simultanés.
- Le participant gagnera 15 % du sous-total de sa commande sous forme de points pendant une période de 5 à 8 mois de qualification simultanés.
- Le participant gagnera 20 % du sous-total de sa commande sous forme de points pendant une période de 9 à 12 mois de qualification simultanés.
- Le participant gagnera 25 % du sous-total de sa commande sous forme de points pendant une période de plus de 13 mois de qualification simultanés.
- Le participant gagnera 100 % du montant de l'expédition de sa commande en points.

Comment échanger des points

- Les points sont utilisés pour être échangés contre des produits déterminés par Amare à des montants de points spécifiés par Amare.
- Les points ne peuvent pas être utilisés pour payer les frais d'expédition ou les taxes.
- Des frais d'échange de 13,50 \$ CAD sont appliqués pour chaque tranche de 100 points échangés sur la commande au moment de l'échange.
- Les taxes peuvent être calculées sur la valeur originale du produit.
- Les points n'ont pas de valeur monétaire et ne sont pas transférables.
- Les produits achetés avec des points doivent être entièrement payés en points.
- Les produits échangés avec des points n'ont aucun PV et ne peuvent être ni retournés ni échangés.
- Les commandes n'ont pas de limite quant au nombre de points qui peuvent être échangés en une seule transaction.

Comment les points peuvent être perdus ou peuvent expirer

- Si un participant ne finalise pas une commande éligible avec le programme S'abonner et économiser avant la fin du mois calendaire et ne dispose pas d'un délai de grâce, le solde de points du participant sera perdu et le participant ne sera plus considéré comme actif dans le programme de récompenses SSR. Le participant devra créer une nouvelle commande éligible avec le programme S'abonner et économiser pour recommencer.
- Un délai de grâce est disponible pour les participants afin qu'ils puissent conserver leur statut dans le programme de récompenses SSR lorsqu'ils n'ont pas de commande éligible avec le programme S'abonner et économiser dans un mois calendaire.
- Lorsque le délai de grâce est utilisé, le Participant ne gagnera pas les Points en attente attribués aux commandes au cours du mois et maintiendra son taux de pourcentage actuel.
- Un délai de grâce est accordé tous les douze (12) mois après son utilisation.
- Les délais de grâce ne s'accumulent pas.

- Si un Participant retourne ou reçoit un remboursement pour une commande ayant généré des Points, les Points de la commande seront supprimés du compte du Participant.
- Les points non utilisés expirent douze (12) mois à compter de la date d'attribution.

FAQ sur les récompenses du programme S'abonner et économiser

Q : Comment puis-je me qualifier pour les points de récompenses du programme S'abonner et économiser (SSR) ?

R : Vous pouvez vous qualifier pour les points SSR en traitant chaque mois une commande du programme S'abonner et économiser (S&S) lorsque le sous-total de votre commande est supérieur à 68 \$ CAD. Ensuite, toutes vos commandes au cours de ce mois calendaire rapporteront des points en fonction de votre pourcentage d'échange de points actuel !

Q : Quel est le nombre maximum de points par mois que je peux gagner ? Quel est le maximum de points par mois que je peux utiliser ?

R : Il n'y a pas de nombre maximum de points que vous pouvez gagner ou utiliser chaque mois.

Q : Quand est-ce que les points SSR expirent ?

R : Les points SSR expirent 12 mois après avoir été reçus.

Q : Sur quoi puis-je utiliser les points SSR ?

R : Vous pouvez utiliser vos points SSR pour les échanger contre de superbes produits de Amare. Cependant, les offres groupées sont exclues.

Q : Qui peut gagner ces points SSR ?

R : Le programme SSR est disponible uniquement pour les clients et les partenaires d'affaires actifs.

Q : Y a-t-il des frais pour échanger les points ?

R : Oui, il y a des frais d'échange de 13,50 \$ CAD par tranche de 100 points SSR échangés par commande, plus les frais d'expédition et les taxes applicables. Voici un exemple :

- Lorsque vous échangez entre 1 et 100 points SSR, vous devrez payer des frais d'échange de 13,50 \$ CAD.
- Lorsque vous échangez entre 101 et 200 points SSR, vous devrez payer des frais d'échange de 27 \$ CAD.
- Lorsque vous échangez entre 201 et 300 points SSR, vous devrez payer des frais d'échange de 40,50 \$ CAD.

Q : Dois-je quand même payer les frais d'expédition ?

R : Oui, chaque commande d'échange de points sera facturée avec les frais d'expédition applicables.

Q : Est-ce que je gagne des points lors de chaque commande ?

R : Oui, chaque commande peut générer des points. Les points sont calculés sur la base du pourcentage d'échange actuel multiplié par le sous-total de la commande.

Q : Est-ce que je gagne des points sur les frais d'expédition ?

R : Oui, vous recevrez 100 % de chaque dollar dépensé en frais d'expédition sous forme de points.

Q : Est-ce que je gagne des points sur les taxes payées ?

R : Non, les dollars dépensés en taxes ne rapportent pas de points.

Q : Puis-je acheter des produits en utilisant le compte d'une autre personne avec mes points ?

R : Non, les points ne sont pas transférables.

Q : Dois-je utiliser tous mes points en une seule commande ou puis-je utiliser la moitié des points et payer le reste de la commande avec ma carte de crédit ?

R : Le produit ne peut pas être acheté avec des points partiels et vous devez disposer de suffisamment de points pour acheter le produit pour lequel vous échangez des points. Cependant, vous pouvez ajouter d'autres articles dans votre panier en plus des produits que vous choisissez d'échanger contre des points. Ces autres produits seraient payés avec tout autre mode de paiement disponible.

Q : Qu'arrive-t-il à mes points si je retourne ma commande ?

R : Si vous retournez une partie d'une commande pour laquelle vous avez reçu des points, les points seront retirés de votre compte. Si le retour intervient avant la réception des Points, les Points en attente pour cette commande seront annulés.

Q : Qu'est-ce qu'un délai de grâce ?

R : Un délai de grâce vous permet de ne pas passer une commande S&S éligible lors d'un mois sans affecter votre statut dans le programme SSR. Cela vous permet de maintenir votre taux de pourcentage actuel et de conserver votre solde de points actuel même si vous n'avez pas de commande éligible pour le mois. Cependant, vous ne gagnerez aucun nouveau point en attente pour le mois.

Q : Puis-je choisir de ne pas utiliser mon délai de grâce ?

R : Non, le délai de grâce est utilisé automatiquement pour garantir que vous puissiez maximiser et maintenir vos points et votre taux d'échange en pourcentage.

Q : À quelle fréquence est-ce que je bénéficie d'un délai de grâce ?

R : Une fois un délai de grâce utilisé, vous bénéficierez d'un nouveau délai de grâce 12 mois plus tard. Les délais de grâce ne s'accumulent pas.

Q : Que se passe-t-il si je ne traite pas une commande S&S éligible avant la fin du mois ?

R : Si vous disposez d'un délai de grâce, il sera utilisé pour garantir que vous restez actif dans le programme SSR. Cependant, si vous ne disposez pas d'un délai de grâce, vous perdrez votre solde de points de récompenses et votre pourcentage de taux d'échange de points reviendra à 10 %.

**Toutes les transactions sont basées sur un taux de conversion PEG de 1,35.*